

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASTEX**

DELIBERATION N° 2022-35 DU 10 SEPTEMBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 5	
Présents : 5	Absents : 0
Représentés : 0	Votants : 5
POUR : 5	CONTRE : 0
Abstention : 0	

Le dix septembre deux mille vingt-deux à neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame La Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Anne COURTIAL, Maire.

Présents : Virginie BROS-FACER, Mélanie COT, Anne COURTIAL et Didier GABRIEL, Marie-Dominique SELETTI

Absent excusée : Aucun

Procuration : Aucune

Secrétaire de séance : Mélanie COT

Date de convocation : 01/09/2022 Date d'affichage : 01/09/2022

**SCHEMA DIRECTEUR DU CŒUR DE BOURG ET L'ETUDE DE FAISABILITE DE LA
MAISON DE LA MOTTE FEODALE
DEMANDE DE FINANCEMENT
AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'OCCITANIE**

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'un schéma directeur pour le projet global du cœur de bourg et une étude de faisabilité sur la « Maison de la motte » est nécessaire.

Le Conseil Municipal a décidé d'accepter l'offre de « Pyrène Architecture » et « Horizon Paysage & Urbanisme », avec l'option « réunion de concertation avec ateliers » d'un montant de 23 375 € hors taxes.

La commune ne peut seule les financer. Elle fait appel à des partenaires pour un cofinancement qui se déclinera de la façon suivante :

Commune	30 %	7 013 €
Conseil Départemental	20 %	4 675 €
EPF	50 %	11 687 €
Total	100 %	23 375 €

Madame la Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour participer à ce cofinancement à hauteur

d'un montant prévisionnel de 11 687 € représentant
prévisionnel total de l'étude.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide :

- de solliciter l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie pour participer à ce cofinancement à hauteur d'un montant prévisionnel de 11 687 € représentant 50 % du budget prévisionnel total de l'étude.
- d'autoriser Madame la Maire à effectuer la demande de financement auprès de l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie;
- d'autoriser Madame la Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré à Castex, le 10 septembre 2022
Madame La Maire,
Anne COURTIAL

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte le 22 SEP 2022

Après dépôt en sous-préfecture le 22 SEP 2022

Après publication ou notification le 22 SEP 2022



Le secrétaire de séance,
Mélanie COT